Le Département de Seine-et-Marne déploie, à compter du 1 er Janvier 2024, le **dossier unique de demande d’aides à l’autonomie pour les personnes âgées à domicile**

qui sera commun pour le Conseil départemental, l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la fonction publique d'État, la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les retraités agricoles.

Les aides à l’autonomie à servent à payer, tout ou en partie, les dépenses nécessaires au maintien à domicile du senior. Elle peut aussi servir à couvrir les frais de prise en charge du sénior par l'établissement médico-social qui l'accueille.

Les aides couvertes peuvent être humaines (recours à un service à la personne) et/ou techniques (siège de douche, barre d’appui, téléassistance...).

L’attribution de ces aides dépend de l'évaluation du niveau de perte d'autonomie du senior. Son montant est calculé en fonction des ressources du demandeur.

N’hésitez pas à contacter le Pôle d’accompagnement et vie sociale de l’espace seniors pour de plus amples informations.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa

Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées

Formulaire
Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce document, consultez la notice.

Cadre réservé à l'administration (ne rien remplir dans ce cadre)
N° de dossier : Date de réception du dossier : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Suite donnée à la demande :

1. Situation du demandeur

Identité

☐ Madame ☐ Monsieur
Nom de naissance :
Nom d'usage (si différent) :
Prénom(s) :
Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Commune / ville de naissance :
Département de naissance : Pays de naissance :
Numéro de sécurité sociale (15 chiffres) : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Caisse de retraite principale :
☐ Assurance retraite ☐ Fonction publique d'État ☐ MSA ☐ Autre :

Coordonnées

Numéro de téléphone : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐
Adresse e-mail :
Domicile au moment de la demande (cocher) :
☐ Domicile du demandeur
☐ Domicile d'un membre de la famille du demandeur
☐ Domicile d'un accueillant familial (particulier agréé par le département)
☐ Résidence autonomie
☐ Autre :

Il n'est pas possible de demander une prestation à la caisse de retraite si le demandeur réside chez un accueillant familial.

Adresse (numéro et voie) :
Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune / ville :
Bâtiment : Étage : Digicode :

Ancien lieu de résidence du demandeur

Cette partie est à renseigner par les personnes résidant depuis moins de 3 mois à leur adresse actuelle et par les personnes résidant en accueil familial ou en résidence autonomie.
Les informations communiquées permettront de déterminer le département financeur lorsque le demandeur sollicite l'APA.

Ancienne adresse du demandeur (numéro et voie) :
Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune / ville :
Date d'arrivée à l'adresse actuelle : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Le formulaire continue page suivante →

Demande d’aides à l’autonomie à domicile pour les personnes âgées

Poids : 315.11 Ko
Téléchargement [1]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

Certificat médical pour demander l'APA à domicile avec ou sans demande de CMI

Annexe
Ce certificat médical peut être joint sous pli cacheté au dossier de demande lorsque le demandeur sollicite l'APA auprès du département.

Les informations communiquées avec l'accord de votre patient serviront à établir le plan d'aide APA le plus adapté à sa situation et à déterminer son éligibilité à une carte mobilité inclusion (CMI).

Vous pouvez joindre à ce certificat les comptes rendus et documents les plus récents et significatifs permettant de mieux comprendre la situation.

Celui-ci est adressé à l'équipe médico-sociale (EMS) en charge de l'APA du département. Il peut donner lieu à un échange et un partage d'informations au sein de l'EMS APA qui constitue une équipe de soins.

1. Coordonnées du patient

Nom de naissance :

Nom d'usage (si différent) :

Prénom(s) :

Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Adresse (numéro et rue) :

Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune / ville :

2. Pathologies et signes cliniques contribuant à l'atteinte de l'autonomie

Indiquez les pathologies contribuant à l'atteinte de l'autonomie et précisez les signes cliniques ayant un retentissement significatif sur la vie quotidienne du patient (apragmatisme, dénutrition, troubles de l'équilibre, troubles cognitifs, troubles de la communication, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

09/2023

L'annexe continue page suivante →

Certificat médical

Certificat médical pour demander l’APA à domicile avec ou sans demande de CMI

Poids : 184.62 Ko
Téléchargement [2]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées

Ce formulaire est émis par le Ministère chargé des personnes âgées

Comment constituer votre dossier ?

1 – Lire la notice explicative
2 – Remplir le formulaire (pages 5 à 9)
3 – Rassembler les documents justificatifs indiqués en page 4
4 – Envoyer le dossier (formulaire et documents justificatifs) soit à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur, soit au département de résidence du demandeur

Pour aller plus loin :

– site internet du département de résidence du demandeur
– lassuranceretraite.fr
– msa.fr
– pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Notice, partie à conserver

1. Quelle prestation peut être demandée avec ce formulaire ?

Ce formulaire permet de demander l'une de ces prestations :

- **l'Accompagnement à domicile des personnes âgées,** mis en place par les caisses de retraite : l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la Fonction publique d'État et la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les retraités du régime agricole ;
- **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA),** mise en place par les départements.

L'Accompagnement à domicile des personnes âgées s'adresse aux retraités fragilisés qui ont besoin de préserver leur autonomie.

L'APA est destinée aux personnes ayant besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Dans le formulaire (page 7, partie 4), un court questionnaire concernant le niveau d'autonomie du demandeur vous aidera à déterminer l'organisme compétent auquel adresser la demande.

Après étude de ce dossier par l'organisme compétent, une visite à domicile sera organisée afin d'évaluer plus précisément le niveau d'autonomie et les besoins du demandeur. S'il est éligible à l'une de ces prestations, **un plan d'aide personnalisé** lui sera proposé.

Il existe également une aide à domicile mise en œuvre par le département : « l'aide à domicile au titre de l'aide sociale départementale ». Celle-ci est accordée sous certaines conditions, notamment de ressources. Son montant est récupérable sur la succession au décès du bénéficiaire.
→ Pour plus d'informations, s'adresser au centre communal d'action sociale (CCAS) ou consulter pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

09/2023

La notice continue page suivante →

Notice

Notice pour la demande d’aides à l’autonomie à domicile pour les personnes âgées

Poids : 82.99 Ko
Téléchargement [3]

URL de la source (modifié le 12/01/2024 - 10:35): https://www.pontault-combault.fr/solidarite-1/ccas/espace-seniors/aides-aux-seniors/demande-daides-lautonomie-pour-les-personnes

Liens
[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_demande_aide_autonomie_personnes_agees.pdf
[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/certif_medical_apa_cmi.pdf
[3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/notice_formulaire_unique.pdf